



SECTION
DE LA
MARNE

Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS
Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

DGFIP PRODUCTION PRÉSENTE :

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES POSTES

Voici la dernière « fiction » de la Direction. Depuis 10 ans, chaque année, la Direction nous sort un « remake » de cette histoire qui ne fait « rire » que ceux qui en sont à l'origine. Les agents, simples observateurs, aimeraient pouvoir vivre une autre histoire bien plus réjouissante.

Le Comité Technique Local (CTL) ne s'est pas tenu le 8 janvier 2019 puisque le quorum n'a pas été atteint.

F.O.-DGFIP avait choisi de siéger et de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide.

NON, notre participation n'a pas pour objectif de cautionner les réorganisations prévues par notre Direction.

Bien au contraire... Comment combattre en répondant absent au CTL actant les suppressions d'emplois ?

En tant qu'élus des personnels, **F.O.-DGFIP** se doit d'être présent afin d'obtenir les explications, pouvoir défendre les agents et les informer des décisions.



31 emplois supprimés en 2019

Lors du second CTL du 18 janvier 2019, la Direction a annoncé la suppression de 31 emplois dont 3 provenant du « rebasage » (postes structurellement vacants) attribués au SFACT et au CSP car la Direction estime que ces services ont été

surdimensionnés lors de leur création.

Le rebasage concerne 130 emplois au plan national sur un total de 400 prévus sur 3 ans.

A cela, il faut ajouter que la Marne subit également un correctif négatif de charges sur le secteur SPL qui se traduit par 8 emplois : il y a trop d'agents dans ce secteur selon la Direction Générale (DG).

Depuis 2010, notre administration a subi 21 093 suppressions d'emplois.

Pour 2019, ce sont 2 130 emplois à la DGFIP sur 4 500 au total dans la Fonction Publique d'État.

La DGFIP contribue, cette année, à hauteur de 47 % des suppressions d'emplois alors que nous ne représentons que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Et, c'est loin d'être terminé puisque l'objectif, pour les années à venir, est d'environ 10 000 suppressions par an dans la Fonction Publique d'État.

24 C, 5 B, 1 A, 1 A+ supprimés

A défaut de justification de ces suppressions, on assiste à un saupoudrage sans fondement. Presque tous les services (SIP, SIE, PCRP, Trésoreries...) sont touchés même ceux ayant moins de 5 agents.

TRÉSORERIES : quel avenir ?

Environ 60 % des Trésoreries contribuent à l'effort de guerre. Il faut déplorer que 5 d'entre elles ne comptent plus que 3 Équivalents Temps Pleins (ETP) y compris le Chef de Poste : chercher l'erreur !!! Est-ce un présage du futur maillage

territorial (cf article du 21 janvier 2019 site FO51 : lien vers "[géographie revisitée](#)") ?



BUG de la touche « ADDITION »

Notre Direction ne sait plus compter. La touche « addition » de la calculatrice bogue :

- fusion des 4 SPF : 5 (Châlons 1) + 3 (châlons 2) + 8 (Epernay) + 27 (Reims) = 40 Emplois ???

Suppressions d'emplois F.O.-DGFIP a voté CONTRE



TELETRAVAIL : oui mais...

La Direction a présenté la note de service sur le déploiement du télétravail à la DGFIP.

F.O.-DGFIP regrette le manque d'ambition de la DG. Dans certains cas, elle n'hésite pas à utiliser les idées parfois néfastes du secteur « privé » pour mettre en place des réformes au sein de notre administration, à contrario elle évite le positif dans cette nouvelle offre de travail.

Pour la mise en place du télétravail, la DG fait le minimum :

- aucune compensation financière prise en charge (ex : assurance obligatoire « activité professionnelle »...)
- pas de téléphone professionnel
- 1 PC portable
- quota limité à 10 % du personnel d'ici à 2022

...

La Direction de la Marne ne s'interdit pas de limiter à 1 jour/semaine la possibilité de

télétravailler alors que la note nationale prévoit 3 jours/semaine ou 12 jours/mois maximum.

Notre Direction Locale a bien des marges de manœuvre et, selon les sujets et ses envies, elle les utilise ou pas.

Les candidatures sont à déposer avant le 15 février 2019.

En cas de refus, il est prévu d'obtenir un recours en CAP Locale afin d'examiner le dossier.

Même si la convention entre l'agent et la DGFIP indique les horaires de travail prévus, il n'y aura pas de pointage possible.

Plus d'infos, article du 17 décembre 2018 site FO51 : lien vers [TELETRAVAIL](#)

Chaque agent a son libre choix F.O.-DGFIP s'est abstenu



EDR devient EMR : Équipe à Mobilité Réduite

La Direction a annoncé la sédentarisation des agents de l'Équipe Départemental de Renfort (EDR). Seuls seront amenés à se déplacer ceux assurant certaines missions comme l'accueil, le recouvrement forcé, la comptabilité...

F.O.-DGFIP condamne l'atteinte à la doctrine d'emploi et considère ces manœuvres comme une rupture de contrat de travail.

La Direction prétend une amélioration des conditions de vie au travail (fatigue et dangerosité des trajets...) mais cette équipe est composée d'agents volontaires connaissant les contraintes dues à ce métier.

Une fois encore, l'attrait d'un service ou d'une mission est remis en cause et cette fois uniquement pour des raisons budgétaires et de bilan carbone...



BILAN CARBONE : ils ont osé le dire et l'écrire !!!

F.O.-DGFIP ne peut qu'être favorable à l'amélioration du bilan carbone. Effectivement, la réduction des déplacements va améliorer ce bilan du fait de la sédentarisation de l'EDR.

Mais, la Direction oublie de préciser que les restructurations et fermetures éloignent de plus en plus les agents de leur lieu de travail et les usagers des services publics.

Pour exemple, la Direction,

- a fermé Anglure, Avize, Ay, Pontfaverger, Verzy, SIP/SIE Sainte Ménéhould, SIE Sézanne, PCE Châlons
- a restructuré par fusion/transfert le Cadastre (SDIF), l'enregistrement (SPF-E), les 4 SPF, le recouvrement de l'impôt vers les SIP
- a créé seulement 2 PCRPs
- fait déplacer les usagers et les agents pour des distances variant de 3 km à 72 km même si certains agents ont bénéficié d'un maintien à résidence de 4 ans.

Et, elle ose justifier la sédentarisation de l'EDR par l'amélioration du bilan carbone !!!

Quelle conclusion doit-on en tirer ?

La motivation « première » et « unique » est budgétaire. Même s'il ne faut pas nier cet aspect, la DGFIP vantait il n'y a pas si longtemps tous les bienfaits des interventions des équipiers de renfort dans les services en terme de mutualisation d'organisations et de méthodes de travail.

EDR : « SARecomme »

La Direction a trouvé le moyen « d'agrandir » le SAR (Service d'Appui au Réseau) sur plusieurs sites : à quand la fusion SAR/EDR ?

Installation sur Sites

Sur le plan immobilier, tous les locaux ne

sont pas encore attribués mais les sites sont connus.

- Sézanne : 1 agent
- Vitry le français : 1 agent
- Épernay : 3 agents
- Reims : 6 agents
- Châlons : 12 agents à Ste Marguerite dont 4 sur le plateau du SAR !!!

Sédentarisation des EDR F.O.-DGFIP a voté CONTRE

Puisque le Directeur n'a pas répondu en début de séance à notre déclaration liminaire, **F.O.-DGFIP** est revenu sur ces sujets en questions diverses.

AGENCES COMPTABLES

Les candidatures pour les collectivités territoriales et hospitalières, désirant créer une agence comptable au sein de leur établissement, doivent être communiquées avant le 31 mars 2019 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2020.

Selon le Directeur, il semble qu'aucun dossier ne verra le jour pour 2020...

Il faut rappeler que l'impact n'est pas neutre pour les agents.

Si le dossier d'expérimentation est retenue par la DGFIP, les agents seront mutés d'office !!!



MAILLAGE TERRITORIAL

Selon une note de la DG à destination des Directeurs Locaux, des hypothèses de travail doivent être remontées au printemps 2019 pour une nouvelle organisation du réseau avec plus de proximité selon le Ministre DARMANIN : mais quel service ? Maisons de Services au Public (MSAP)...

De toute façon, le réseau des Trésoreries va se réduire avec un système de travail en « back office » (tâches industrialisables sur quelques sites voire 1 seul) et en « front office » (1 cadre par EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale)

Service	Suppression	Transfert / Création	Solde
SPF 1 Châlons (suppression)	-1 Idiv CN (Trés Châlons)	-3 B, -1 C	- 5
SPF 2 Châlons (suppression)		-2 B, -1 C	- 3
SPF Epernay (suppression)	-1 Idiv HC	-5 B, -2 C	- 8
SPF-E Reims	-1 C	+10 B, +4C	+ 13
SPF-E Reims fusionné			-3
SIP Châlons	-1 C		- 1
SIP Epernay	-1 C	+1 A, +1 B (Ay)	+ 1
SIP Reims	-1 C	+1 B (Fismes)	0
SIP Sézanne	-1 C	+1 Idiv HC (SIE Sézanne), +1 A (SIE Sézanne)	+ 1
SIE Sézanne (suppression)		-1 Idiv HC (SIP Sézanne), -1 A (SIP Sézanne), -4 B (SIE Epernay), -2C (SIE Epernay)	- 8
SIP Vitry le François	-1 C	+1 B (SIE Vitry le François)	0
SIE Vitry le François		-1 B (SIP Vitry le François)	- 1
SIP-SIE Vitry le François	-1 C		- 1
SIE Reims	-1 C		- 1
SIE Epernay	-1 C	+4 B (SIE Sézanne), +2 C (SIE Sézanne)	+ 5
PCRP Reims	-1 C		- 1
PCRP Epernay	-1 C		- 1
Trés Dormans	-1 C		- 1
Trés Fismes		-1 B (SIP Reims)	- 1
Trés Epernay Municipale	-1 C	+1 Idiv CN (Ay), +1 C (Ay)	+ 1
Trés Ay (suppression)		-1 Idiv CN (Epernay Mun), -1 B (Epernay SIP), -1 C (Epernay Mun)	- 3
Trés Montmirail	-1 C		- 1
Trés Suippes	-1 C		- 1
Trés Châlons HLM	-1 C		- 1
Trés Châlons		+1 Idiv CN (SPF Châlons)	+ 1
Trés Sainte Ménéhould	-1 C		- 1
Trés Sermaize	-1 C		- 1
Trés Vitry le François	-1 C		- 1
Paierie Départementale	-1 B		- 1
Equipe de Renfort	-2 C		- 2
Service Communs Reims	- 1 C		-1
Direction CSP	-2 B		-2
Direction SFACT	-2 B		- 2
Direction (autres services)	-2 A, -3 C		- 5
Direction			- 9

Pour de plus amples explications, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO-DGFIP :

Christelle HANTISSE	Catherine LADIRAY
Simon BUR	Sylvain COMMENCAIS

